

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS79

AMENDEMENT

présenté par
Mme Martin (Alpes-Maritimes), Mme Bonnivard, Mme Corneloup, M. Duparay,
Mme Sylvie Bonnet, M. Bazin, Mme Fruchon et M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--